

N°783

16 Mai 2018  
Notre courriel :  
ufc@cgt-fapt.fr

## Au temps des cerises, faire reculer Macron

Mai 2018, c'est une situation internationale lourde de risques de guerres, avec les bombardements en Syrie en violation du droit international, les massacres des Gazaouis, victimes du blocus israélien et demandant pacifiquement un droit au retour inscrit dans la résolution 194 de l'ONU, le « nettoyage ethnique » contre les Kurdes à Afrine et la décision unilatérale de Trump de se retirer de l'accord nucléaire iranien. Mai 2018, c'est la 71<sup>e</sup> édition du Festival de Cannes à la création duquel la CGT a largement contribué en 1946.

50 ans après mai 1968, mai 2018, c'est aussi un mois de luttes commencé le 1<sup>er</sup> par des manifestations combatives mais avec un nombre de manifestants encore insuffisant qui posent la question de l'indispensable unité syndicale et du rassemblement face à Macron.

Il va se poursuivre le 22 par une journée d'action des fonctionnaires et des hospitaliers et plus largement gageons que retraité.e.s, étudiant.e.s, personnels des EHPAD, cheminot.e.s, électricien.ne.s et gaziers, postiers, salarié.e.s d'Air France grossiront les manifestations pour leurs droits et revendications.

Les cadres ont bien sûr, comme ceux d'Air France qui ont fait basculer le référendum en faveur de l'ensemble des salariés, toute leur place à prendre dans un mouvement social qui s'amplifie chaque jour. Ce mouvement construit son unité comme en témoigne l'idée, qui ne demande qu'à être concrétisée dans le respect du point de vue de chacune des organisations syndicales, politiques et associatives, d'une marée populaire le 26. En ce mois de mai 2018, additionnons nos forces, nos initiatives et nos énergies et unissons-nous pour faire reculer Macron !



FLASH  
CADRES



FLASH  
CADRES

### Branche Poste

#### Constance des réorganisations, absence de négociations !

Suite aux incessantes réorganisations au Courrier, et aux conflits qui se multiplient dans les centres courrier, qu'en pensent nos directions ? Si sa réponse est uniquement d'exclure la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale des chantiers tant nationalement que localement, cela pose en grand la légitimité de la mise en place de ce dialogue social et démontre pour le moins une grande fébrilité.

De plus comment les nouveaux formats de travail peuvent-ils faire sens sans écouter les premiers intéressés que sont les personnels ? Avec la nouvelle gouvernance au courrier, et SLD dans les 12 filières métiers, c'est d'une totale désorganisation dans les services, dont il est question. Faisons connaître et imposons nos propositions alternatives travaillées au plus près des et avec les cadres.

#### Carence de droit ?

En 2018, l'état a restauré un jour de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires, cette mesure est particulièrement injuste.

La CGT a demandé à La Poste un dispositif comparable à celui appliqué pour les contractuels. En effet les trois jours de carence dans le Régime Général sont pris en charge à 100% par La Poste dans le cadre de l'Accord complémentaire Santé/Prévoyance des ACOS.

Lors de négociations, la CGT est revenue sur cette question, contraignant La Poste à intégrer ce point. Il y a donc dans l'accord salarial 2018, un volet sur la mise en œuvre d'une indemnité de compensation. Mais à ce jour rien n'est acté dans les faits et nous ne disposons pas des modalités de mise en œuvre. La CGT sera particulièrement vigilante sur les suites que la direction prendra sur ce sujet.

### Branche Télécoms

#### Pedibus

Une nouvelle négociation de l'accord PDM (ex PDE) vient de s'achever, force est de constater que cet accord n'est pas à la hauteur des enjeux écologiques.

La direction d'Orange a décidé de se donner bonne conscience en ne déclinant que la loi, c'est à dire 50% de participation aux transports en commun, une participation à l'achat d'un vélo ainsi qu'une indemnité kilométrique minimale.

La CGT a pourtant porté haut ses propositions pour un changement de la politique d'entreprise au niveau de l'implantation des sites, l'aménagement des horaires ou encore une prise en charge à 100% des transports en commun.

La CGT ne souhaite pas cautionner cette politique de l'affichage qui ne sert que la labélisation et non une vraie politique d'amélioration des conditions de travail et écologiquement responsable.

#### Loi et faits

La loi de 2017, sur le devoir de vigilance répond à la catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh. Son but est d'assurer de meilleures conditions de travail chez les sous-traitants.

La CGT demande qu'Orange aille au-delà son application stricto sensu et mette en place un plan à la hauteur des enjeux intégrant les organisations syndicales comme parties prenantes dans tous les pays avec une protection accrue des lanceurs d'alerte.

Dans le contexte de la loi sur le secret d'affaire, Orange doit instaurer une relation de confiance pour créer un cercle vertueux.

L'accompagnement des managers, le suivi des formateurs référents de la sous-traitance et la traduction des documents doivent être la priorité. In fine, ce plan n'intégrera pas les organisations syndicales, Orange prendra donc ses responsabilités !

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

**Stop au « blurring »**

En France, 55% des entreprises équipent leurs salariés de smartphones et 71% des salariés utilisent leurs propres appareils à des fins professionnelles. La frontière entre la vie professionnelle et la vie privée tend à s'effacer. C'est ce qu'on appelle le « blurring ».

Ce phénomène s'accroît chez les cadres hyper connectés où 80% des managers sont sollicités en dehors de leurs horaires professionnels.

Tendance encouragée par des outils de communication qui augmentent la flexibilité et encouragent le travail à distance. Les nouveaux outils de communication doivent améliorer la qualité de vie au travail mais également s'intégrer dans un modèle d'organisation du travail qui garantit le respect de la vie privée avec, comme le porte la CGT, un réel droit à la déconnexion.

**C'est quoi ce salaire ?**

Depuis 40 ans, le poids des salaires dans le PIB se réduit et les rémunérations variables, censées mesurer la « performance » de l'individu (qualification et expérience sont oubliées), augmentent.

Or, le salaire doit rémunérer la force de travail en garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chaque salarié-e et de sa famille, pour leur permettre de se projeter concrètement dans l'avenir. *La rémunération à la prime, c'est la double-peine* : elle est aléatoire, et elle ne contribue pas à financer notre protection sociale (santé, retraite, famille).

Avec la CGT, exigeons que toute rémunération variable soit intégrée dans le salaire de base et soumise à cotisations sociales ! Les primes doivent rester accessoires et marginales (indemnités ou sujétions particulières).

**Mythe et réalité**

En cette année de commémorations, rappelons qu'*intéressement et participation* ont été institués par ordonnance, déjà, par un certain général qui souhaitait ainsi « associer » employeurs et salariés au *rendement* des entreprises, dans l'optique d'une « troisième voie » entre capitalisme et communisme...

Résultat : les gains de productivité sont engrangés par les mêmes, assortis d'une exonération d'impôts et de cotisations sociales, pour une prime versée de manière aléatoire, sans aucune garantie, dépendant de modes de calculs et d'atteinte d'objectifs fixés par accords facultatifs (pour l'intéressement) ou conditionnels (un bénéfice net fiscal dépassant les 5 %, pour la participation). À ces mécanismes aléatoires, la CGT préfère une augmentation générale et pérenne des salaires (directs et indirects).

**L'or et l'argent**

Le gouvernement prépare une loi pour s'attaquer à la fraude fiscale, qui représente 60 à 80 milliards de pertes nettes. Mais les moyens sont absents, comment imaginer qu'une cinquantaine de personnes pourrait instruire des dossiers qui relèvent de la recherche, du renseignement et de la gestion de procédures. Darmanin a déjà supprimé 1800 postes et d'autres milliers sont à prévoir.

Pour les poursuites pénales, elles seraient à la main du ministère des finances et ne pourraient être investiguées par un juge. Comment ne pas penser que seuls 2 à 3 individus seront médiatisés, épargnant ainsi les autres fraudeurs.

Enfin, pas question d'ajouter à la liste noire les 2 plateformes principales (Irlande et Luxembourg) de l'évasion fiscale en Europe. Les fraudeurs ont, encore, de beaux jours!

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

**Socialement injuste !**

Une idée lumineuse circule que Macron trouve intéressante : une 2ème « journée de solidarité » pour financer la perte d'autonomie. Après avoir fait les poches des retraités, le gouvernement envisage de sabrer les jours de repos des salariés.

La perte d'autonomie concerne tout le monde, pourquoi son financement pèserait-il sur les seuls salariés ?

La CGT réaffirme que la perte d'autonomie doit faire partie des risques couverts par la branche maladie et doit être financée par la cotisation sociale sur le travail, seul système solidaire.

Les moyens de financement d'une sécurité sociale pour tous sont là, il faut juste la volonté politique.

La CGT propose de créer un nouveau droit dans le cadre de la branche maladie, à côté de la maladie, de la maternité, de l'invalidité et du décès.

**Un bilan orienté**

Après les rencontres avec le Haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR), la CGT observe que, pour légitimer la démarche, la critique du système actuel ne brille pas par son objectivité.

Ainsi, le mécanisme « par annuités » en vigueur dans tous les régimes de base serait condamné au motif que certaines règles ne correspondent plus aux objectifs fixés. La belle découverte ! A force de dégrader les paramètres tout au long des réformes depuis 1993, le système a fini par devenir difficile à lire.

Pour autant, notre système de retraite par annuités et par répartition, grâce au principe de solidarité qui le fonde, a sorti les retraités de la pauvreté.

En 1970, 28% vivaient en-dessous du seuil de pauvreté pour 4,7% en 1997. Le HCRR constate aussi que notre système conserve une part importante de solidarité. Pour la CGT, c'est essentiel.

**Le gouvernement prépare sa retraite**

Le 19 Avril dernier, J.P. Delevoye, Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites, a livré l'essentiel de la réforme qui sera soumise au Parlement à l'issue d'une phase de « concertation » avec les syndicats.

En cible un système universel, fonctionnant à cotisations définies et par points. Pourquoi s'aventurer dans une réforme systémique qui va chambouler tous les repères des travailleurs et des retraités, alors que les comptes sont à l'équilibre ? Centrer le débat sur du meccano administratif, points ou comptes notionnels, est-ce innocent ? Sous couvert de simplification, n'y a-t-il pas la volonté d'une baisse automatisée des pensions ?

La CGT porte les questions que tous les salariés se posent : une réforme pour quel montant de pension, après quelle durée de travail et à quel âge ? Elle appelle à la plus grande

**La Honte**

L'histoire des dix années de luttes organisées par la CGT, a permis d'obtenir la régularisation de milliers de travailleurs migrants.

Le 17 avril dernier, la CGT a dénoncé le projet de loi « asile et immigration ».

Ce projet, marqué par la suspicion vis-à-vis des migrants et la pénalisation, est attentatoire aux libertés fondamentales.

Il risque de renforcer la vulnérabilité des individus et de soumettre des milliers de femmes et d'hommes à des conditions de travail indignes.

La CGT continuera à revendiquer un accueil digne des migrants, les mêmes droits pour tous les travailleurs et travailleuses et luttera pour que leurs combats soient victorieux.

On bosse ici ! On vit ici ! On reste ici !